REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT PYRENEES-ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE GUICHE

Séance du 20 février 2020

L'an deux mil vingt et le vingt février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par convocation du 14 février 2020, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean Yves BUSSIRON, Maire.

<u>Etaient présents</u>: MM. Jean Yves BUSSIRON, Thierry AIMÉ, Pierre DIBON, Lilian GAILLARDET, Michel MALBET, Philippe PÉCASTAINGS, Raymond POUYANNÉ, Bernard SALLABERRY, Mmes Jacqueline BAREIGTS, Sandrine BUSSIRON, Pauline DELRIEU, Delphine LESCASTEREYRES et Constance MAUGENET.

<u>Excusée représentée</u> : Madame Nelly MONTAUZER MERDY a donné pouvoir à Monsieur Thierry AIMÉ.

Absente excusée : Mme Céline LAFITTE.

Madame DELRIEU Pauline a été élue secrétaire.

Objet : Examen et vote du compte de gestion de l'exercice 2019
Budget principal de la Commune de GUICHE

Le Maire rappelle à l'assemblée que le compte de gestion établi par Monsieur FRANCZAK, Trésorier, retrace les dépenses et recettes de l'exercice. Il comporte également une balance générale et un bilan comptable.

Il précise que le compte de gestion est soumis au vote du Conseil Municipal afin de constater sa stricte concordance avec le compte administratif, qui lui-même fera l'objet d'en vote ultérieur.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VOTE le compte de gestion 2019, après examen des opérations retracées.

Fait et délibéré à GUICHE, le 20 février 2020

Le Maire,

Jean Yves BUSSIRON